

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : DAU_AR20240616

Objet : Arrêté portant transfert des abonnements de Monsieur MONDON Max à Monsieur KATCHADOURIAN Lorris David sur les marchés du lundi et du vendredi place de la Liberté.

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU l'article L. 2224-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ATTENDU que Monsieur MONDON Max a demandé que ses abonnements du lundi et du vendredi sur les marchés de la place de la Liberté soient transférés à Monsieur KATCHADOURIAN Lorris David, acquéreur de son fonds de commerce ;

CONSIDERANT que la situation de Monsieur MONDON Max répond aux exigences de l'article L. 2224-18-1 précité et que le dossier présenté par Monsieur KATCHADOURIAN Lorris David est complet ;

ARRÊTE

Article 1 : les abonnements suivants, détenus précédemment par Monsieur MONDON Max sont transférés à Monsieur KATCHADOURIAN Lorris David, commerçant forain immatriculé au RCS LYON sous le n° 538 475 260 :

Abonnement	Marché concerné	Mètres linéaires
M030	Lundi – place de la Liberté	8
M033	Vendredi – place de la Liberté	8

Monsieur KATCHADOURIAN Lorris David est subrogé dans les droits et obligations de Monsieur MONDON Max à la date de réalisation de la cession, pour l'activité de déstockage, et au plus tôt le 1^{er} juillet 2024.

Article 2 : le présent arrêté sera transmis en Préfecture et notifié aux intéressés.

Article 3 : le Directeur Général des Services de la Mairie de BRON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,